

## Compte rendu CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 27 JUN 2017

Date de Convocation : 20/06/2017  
**Membres afférents au Conseil Municipal : 63**  
**Membres en exercice : 61**  
**Membres présents : 37**  
**Membres qui ont pris part à la délibération: 45**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept juin à 20 h 15, le  
 Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans la Salle  
 Blineow, sous la Présidence de : M. Philippe LAGALLE.

Etaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

M. Philippe LAGALLE  
 Mme France HEBERT, Mme Carine BRION, M. Michel DURAND, Mme Gaëlle ROUSSELET,  
 M. Michel GALLET.  
 M. Paul CHANDELIER, M. Didier LAUNAY, M. Jacques COLLIN, M. Didier MAZINGUE,  
 M. Bernard SAUVAGE,  
 M. Guy BIZET, M. Benoît BIED-CHARRETON, Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS,  
 M. Stéphane SCelles, Mme Evelynne MARIQUIVOI-CAILLY, Mme Sophie MOREL,  
 M. Jacques LEPLEUX, Mme Line BARA, M. Eric DELACRE, Mme Marjolène LANGEVIN, Mme  
 Françoise LECOUSIN, M. Arnaud DUPARC, Mme Annick LELIEVRE,  
 Mme Elisabeth CLERIS, M. Pascal MARIE, M. Gérard MACE,  
 M. Gilbert LOREL, M. Daniel LEPOULTIER, Mme Michèle COULAND,  
 M. Maurice SAVIGNY, Mme Nadine RONDEL, M. Dominique GASPARI, M. Gérard BRAILLY,  
 Mme Anne GALLOUX, M. Pierre MONY

**ABSENTS EXCUSES :** - M. Guillaume ANTY, M. Pierre OPDERBECK,

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES (AYANT DONNE POUVOIR) : 8**

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Estelle BERTRAND	Mme Michèle COULAND
Mme Catherine COUSIN	M. Eric DELACRE
M. Gérard GEHANNE	M. Benoît BIED-CHARRETON
Mme Marie-Céline HUCK	M. Philippe LAGALLE
M. Dominick LEMULLOIS	M. Jacques COLLIN
Mme Sophie LOQUET	M. Gilbert LOREL
Mme Madeleine REIGNER	Mme Françoise LECOUSIN
M. Jean-Claude LECLERC	M. Michel GALLET

**ABSENTS :** M. Sylvain BINET, Mme Christelle BIZET, Mme Catherine BONNICARD, Mme Aline BOUET, M. Laurent GALLIER, M. Jacques GASNIER, M. Patrick HAMELIN, Mme Catherine DOUCHET-LEMOINE, M. Jean-François LERICHE, M. Gilbert MARGUERITE, M. Mickaël MOUNIER, M. Jean-Philippe MUZARD, M. Olivier PRINS, M. Nicolas VALLAT

Mme Carine BRION a été élu secrétaire de séance.

Le Compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du Jour :**

#### **1<sup>ère</sup> Partie : Délibérations**

- Finances :
  - Taxe Communale sur la Consommation Finale d'électricité (TCCFE)
  - Acceptation et affectation de DON (D DAY REVISITED)
  - Budget Camping : Subvention d'équilibre

#### **Ressources Humaines :**

- Création de 2 postes saisonniers (centre aéré 15/35<sup>ème</sup>)
- Reconduction contrat poste animateur RAM

#### **2<sup>ème</sup> Partie : Sujet d'Ordre Général**

- Vigilance fortes chaleurs – plan communal de sauvegarde.

#### **3<sup>ème</sup> Partie : Rapport des Commissions/Questions Diverses**

- TRAVAUX : Lancement de la consultation Halle Sportive
- Point sur les travaux de la commission urbanisme
- Questions Diverses

### **Taxe Communale sur la Consommation Finale d'électricité (TCCFE)**

Le SDEC ENERGIE ayant la compétence électricité, il perçoit de plein droit la TCCFE à la place des communes membres dans 3 cas

1) population est inférieure à 2000 hab

2) communes pour lesquelles elle la percevait avant le 31.12.2010

3) pour les autres communes (comme les communes nouvelles) la perception de la TCCFE doit faire l'objet d'une délibération concordante entre le SDEC ENERGIE et les communes.

*Il a été demandé à la commune LE HOM de se positionner et demander son classement selon les catégories établies par le SDEC ENERGIE.*

Catégorie A : la TCCFE est perçue à 100% par les communes URBAINES (grandes villes) sans affectation spécifique et aides du SDEC minimales ou nulles.

Catégorie B et C : la TCCFE est perçue par le SDEC ENERGIE

B1 : 50 % du produit est reversé aux communes (+ 2000 hab) par le SDEC ENERGIE

B2 pas de reversement *direct* aux communes (+ 2000 hab)

C pas de versement *direct* aux communes RURALES

(un reversement direct implique moins d'aides lors des programmes de travaux)

## Etat actuel pour la commune LE HOM

-Thury Harcourt : 50 % du produit était reversé à la commune Catégorie B1

-Pour les 4 autres communes historiques, la TCCFE était collectée par le SDEC ENERGIE Catégorie C

Le SDEC ENERGIE a proposé plusieurs hypothèses de travail sur la base du réseau BT, éclairage public existants et en fonction des besoins d'investissement.

### **Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- autorise le SDEC ENERGIE à percevoir directement la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) sur son territoire ;
- décide que le SDEC ENERGIE lui reversera :

0% des montants de taxes perçus sur son territoire ;

50 % des montants de taxes perçus sur son territoire ;

□ **XXXX** Le montant de taxe équivalent à ce que le SDEC ENERGIE percevait en 2017. Les années suivantes, ce montant reversé sera indexé à la variation de la taxe perçue, l'année considérée, dans la même proportion que la taxe perçue par le SDEC ENERGIE en 2017, année de référence, au regard de la totalité de la TCCFE de LE HOM cette même année.

La répartition en 2017 de la TCCFE perçue par le SDEC ENERGIE au regard de la totalité de la TCCFE de LE HOM est de 71 %

- décide que l'autorisation de perception directe de la taxe par le SDEC ENERGIE prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit l'année suivant celle au cours de laquelle la création de la commune a pris effet fiscalement ;

- donne pouvoir au Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Acceptation et affectation du DON D DAY REVISITED :**

Depuis 1953, des manifestations commémoratives sont régulièrement organisées à Thury Harcourt chaque dernier dimanche de juin pour l'accueil des Vétérans de la 59<sup>e</sup> division anglaise.

Depuis une dizaine d'années, Thury Harcourt accueille également la fondation du D DAY REVISITED ;

Ces manifestations sont toujours l'occasion d'échanges émouvants et fructueux.

Particulièrement heureux de l'accueil chaleureux qui leur est toujours réservé avec la participation active des enfants des écoles, le D DAY REVISITED, le 7 juin dernier a fait un don à la commune de LE HOM d'un montant de 1 500 € en demandant sa répartition entre les écoles et l'association des amis de la 59<sup>e</sup> division anglaise.

### **Le Conseil Municipal après exposé, à l'unanimité :**

- 1) Accepte ce DON,
- 2) Décide de verser une subvention :
  - de 600 € à l'association des amis de l'école P Hérault
  - de 600 € à l'association OGEC de l'école Notre Dame
  - de 300 € à l'association des amis de la 59<sup>e</sup> Division Anglaise
- 3) Vote les crédits et autorise les écritures comptables correspondantes.

Le Conseil Municipal charge M Chandelier de transmettre ses remerciements à l'association des vétérans du D DAY REVISITED.

P Chandelier précise que le programme des festivités 2018 et 2019 est déjà réfléchi et prévoit des nouveautés.

### **Budget Camping : Subvention d'équilibre**

Par délibération du 28 mars 2017, le conseil municipal a décidé le versement d'une subvention de 20 000€ sur le budget camping pour équilibre.

Par courrier du 12 mai 2017, la Préfecture a rappelé le mode exceptionnel de cette procédure et a demandé au conseil de motiver et compléter sa délibération.

Des travaux importants de mise aux normes du camping ont été réalisés par la commune en 2013 afin de ré-ouvrir au public puis d'en confier la gestion à un exploitant.

Des emprunts ont été contractés ; la charge d'emprunt diminuera fortement en 2018 et dès lors permettra le retour à l'équilibre du budget.

Il a donc été dérogé au principe de l'équilibre au moyen de la seule redevance perçue auprès des usagers, au sens de l'article du CGCT L 2224-1 et L 2224-2, car ces travaux d'investissement, en raison de leur importance et eu égard en nombre d'usagers, n'auraient pu être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Le Conseil Municipal confirme le principe du versement d'une subvention d'équilibre sur le budget Camping ainsi que son montant à verser en fin d'exercice 2017.

### **Création de 2 postes saisonniers (centre aéré)**

Afin d'assurer le service du midi, la remise en état des locaux de restauration et d'effectuer l'entretien des espaces liés à l'activité du centre aéré, saison 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal, la création de deux emplois non permanents, à temps non complet à raison de 15/35<sup>ème</sup>, durant la période du 10 juillet au 18 août 2017.

Ces emplois de catégorie C seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les agents non titulaires percevront une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des adjoints techniques.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, 1°,

### **DECIDE à l'unanimité :**

- d'adopter la proposition de créer deux emplois non permanents d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 15/35<sup>ème</sup> chaque emploi, à compter du 10 juillet 2017 et jusqu'au 19 août 2017,
- de mandater Monsieur le Maire afin qu'il établisse et signe les deux contrats,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Reconduction contrat poste animateur (RAM) :**

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste animateur (Educateur Jeunes Enfants) au RAM est actuellement pourvu par un agent contractuel, pour une période de 6 mois (du 03/01 au 03/07/2017).

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au renouvellement de contrat à durée déterminée, suivant l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et dans les mêmes conditions que le précédent pour la période du 3/7 au 31/12/2017.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité :**

- de renouveler le contrat à durée déterminée de l'éducateur de jeunes enfants, à temps complet, à compter du 3 juillet 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017, selon les mêmes conditions que le précédent,
- de mandater Monsieur le Maire afin qu'il établisse et signe le nouveau contrat,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **2<sup>ème</sup> partie de la réunion :**

- Plan communal de sauvegarde :

Après un rappel des obligations faites aux communes et aux Maires en particulier, quant à l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS), M. DELACRE présente les travaux de la Commission permettant aujourd'hui la présentation d'une première version non encore aboutie du PCS/LE HOM. Ce document permettra de planifier les actions des acteurs communaux (élus, agents- bénévoles-partenaires) en vue de la protection de la population, en cas de survenance d'évènements majeurs.

Ces travaux ont été menés à partir du document de la Commune historique de Thury-Harcourt élargi et mis à jour pour le territoire de la Commune LE HOM.

Ce document reprend notamment :

- l'identification des risques sur le territoire de la commune
- l'organisation de la réponse communale
- Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés.

M. DELACRE insiste notamment sur la nécessité d'une mise à jour régulière du document PCS qui n'est pas un aboutissement mais la mise en place d'une organisation qui doit évoluer avec la commune et les changements qu'elle rencontre.

Le diaporama proposé sera transmis à chaque Conseiller Municipal.

Remerciements aux services techniques pour leur collaboration

### **3<sup>è</sup> partie de la réunion :**

#### **COMMISSION URBANISME ET SECURITE**

La commission s'est réunie 5 fois en présence des représentants du service technique.

Ses activités ont consisté :

- A l'actualisation du plan ORSEC
- A l'examen du projet de PCS (présenté précédemment)

- A la réflexion sur un éventuel règlement de publicité sur la commune de Le Hom
- A la réflexion avec la gendarmerie sur les actions préventives à mener auprès de la population.

Les deux derniers points seront repris pour approfondissement lors d'une prochaine réunion avec Monsieur le Maire

Remerciements aux services techniques. Leur aide a été fort précieuse pour ces études

Un point statistique sur les dossiers enregistrés depuis le 1/1/2017 est présenté.

#### LE POINT SUR LES DOSSIERS TRAVAUX :

##### Halle Sportive :

Le bail a été signé le 16/6/2017.

Le permis de construire est prêt.

Début des consultations au plus tard 1/3/2018

Fin des travaux : fin 1<sup>er</sup> semestre 2019.

##### Gendarmerie :

Dans l'attente de la confirmation des affaires immobilières de la Gendarmerie.

Lecture de la lettre du Commandant de la Gendarmerie.

#### Questions Diverses :

Le problème des quads sur les chemins communaux a une nouvelle fois été rappelé.

Il est proposé d'élargir l'arrêté municipal de la Commune historique de Thury-Harcourt à l'ensemble du territoire de la Commune LE HOM.

#### Réforme des Rythmes Scolaires :

Un décret à venir devrait permettre aux communes (ou EPCI ayant la compétence) qui le souhaitent d'aménager ou quitter la réforme TAPS mise en place en 2013/2014.

Objectif : revenir à la semaine de 4 jours ou choisir de laisser la ½ journée supplémentaire pour l'imposer soit le mercredi soit le samedi. (à confirmer).

Des réflexions sont menées à cet effet au sein de la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande avec l'Inspection Académique pour l'organisation de la rentrée scolaire 2018.

#### Commission Enfance et Commission Jeunesse :

Le Conseil Municipal prend acte de la proposition des 2 présidentes des commissions « Petite Enfance » et « Jeunesse » afin de les réunir en une seule pour le déroulement des réunions de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 25 juillet 2017